



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 29 octobre 2017,

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Heure d'hiver : usagers de la route, soyez vigilants !

A l'occasion du passage à l'heure d'hiver, il est constaté en France **une augmentation importante des accidents de la circulation entre les mois d'octobre et mars**.

Selon la Sécurité routière, la nuit tombant plus tôt au moment de la sortie des classes ou des trajets travail-domicile, le passage à l'heure d'hiver provoque un pic des accidents routiers de **+40%** pour les piétons en fin de journée. Il faut savoir que la nuit, c'est 10% du trafic et 25% des morts.

La "période" la plus critique se situe entre 17 et 19 heures. C'est en effet lors de ces deux heures qu'un maximum de piétons, cyclistes et véhicules se retrouvent sur les routes (sortie du travail, fin des cours ...). La saison est également propice à la baisse d'attention (fatigue ...).

De plus, après la période estivale les cyclistes oublient souvent de vérifier le bon fonctionnement de tous les équipements réfléchissants et de sécurité (catadioptrés, feux ...).

Au volant ou dans la rue, Françoise SOULIMAN, préfet de la Haute-Marne, souhaite rappeler des précautions élémentaires :

#### **pour les automobilistes et les cyclistes :**

- soyez encore plus vigilants à détecter les piétons sur le bord de routes et des rues ;
- redoublez également d'attention lorsque vous dépassez un car scolaire qui vient de déposer des passagers ;
- respectez les voie cyclables ;
- vérifiez le bon fonctionnement de votre éclairage (feux, clignotants, feux stops, feux de brouillard) et utilisez les à bon escient ;
- méfiez vous des "trous noirs", ces passages d'une zone éclairée à un espace sombre d'où un piéton peut surgir ;
- adaptez votre conduite aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée.

.../...

***pour les piétons :***

- respectez bien les passages piétons en et hors agglomération et ne traversez pas les voies sans vous assurer que le feu piéton vous y invite

***pour les cyclistes et piétons :***

- même si ce n'est pas toujours obligatoire, n'hésitez pas à porter des vêtements ou équipements munis de bandes réfléchissantes .

**Contact presse :**

Lysiane Brisbare : 03 25 30 22 54 /06 86 80 52 55